

CAN-AM CRYOSERVICES CORP. (ci-après « CAN-AM Cryoservices ») Banque d'ovules de donneuse et de sperme de donneur

Conditions d'utilisation de matériel reproductif humain (MRH) et/ou d'embryon(s)

A. Portée et objectif de ce document

1. Ce document contient des décharges et exclusions de responsabilité et il régit votre utilisation de MRH (qui inclut tout ou partie d'ovule(s), de sperme ou de spermatozoïdes) et/ou d'embryon(s) fournis à CAN-AM Cryoservices par le dépôt de Clients ou par des fournisseurs tiers. En soumettant une commande de MRH et/ou d'embryon(s), vous approuvez et acceptez les dispositions du présent document. ***Si vous êtes en désaccord avec une section de ce document, ne finalisez pas votre commande, puisque finaliser votre commande signifie que vous approuvez et acceptez toutes les dispositions du présent document.*** CAN-AM Cryoservices se réserve le droit de modifier ces dispositions en tout temps et, par conséquent, vous devriez vérifier s'il y a eu des changements avant de passer votre commande.

B. Services et paiement

1. Le Client reconnaît et convient que les frais payés à CAN-AM Cryoservices sont pour l'entreposage et le transfert de MRH et/ou d'embryon(s) et pour l'utilisation de MRH et/ou d'embryon(s) fournis à CAN-AM Cryoservices par des fournisseurs tiers.
2. Le paiement intégral doit avoir été reçu par CAN-AM Cryoservices avant l'expédition de MRH et/ou d'embryon(s) et avant la fourniture de services d'entreposage ou de transfert liés à l'utilisation de MRH et/ou d'embryon(s). Les modalités de paiement acceptées, y compris les traites bancaires, les transferts électroniques, Visa, les virements et MasterCard, sont à la seule discrétion de CAN-AM Cryoservices. CAN-AM Cryoservices ne sera pas responsable de toutes conséquences ou difficultés légales, médicales, psychologiques ou autres résultant de tout délai ou défaut de livraison de MRH et/ou d'embryon(s) découlant du délai ou défaut de la part du Client de verser le paiement intégral à CAN-AM Cryoservices.

C. Innocuité et efficacité

1. CAN-AM Cryoservices rend disponible l'information sur le dépistage et les tests fournie par les fournisseurs tiers de MRH et/ou d'embryon(s) pour l'importation et la distribution conformément aux statuts, directives et règlements applicables, y compris le Règlement sur le traitement et la distribution du sperme destiné à la reproduction assistée (1996, 2000) (Règlement sur le sperme), la Loi sur la procréation assistée (LPA) (2004) et le Règlement sur la procréation assistée (article 8 de la Loi, sur le consentement) (2007) ainsi que les Lignes directrices émises par Santé Canada. ***CAN-AM Cryoservices ne fait aucune déclaration ou allégation ni n'offre de garanties***

Conditions d'utilisation de matériel reproductif humain (MRH) et/ou d'embryon (s)

quant à l'exactitude de l'information sur le dépistage et les tests fournie par les fournisseurs tiers, ni quant à l'efficacité ou à l'innocuité de l'utilisation de MRH et/ou d'embryon(s) fournis par les fournisseurs tiers.

2. CAN-AM Cryoservices ne peut et ne fait aucune déclaration ni n'offre de garantie ou de promesse qu'une grossesse surviendra par suite de l'utilisation thérapeutique de : MRH et/ou d'embryon(s) ou ; d'embryons créés à partir de MRH entreposé par le Client.
3. Compte tenu que les anomalies congénitales, incluant les déficiences mentales, touchent entre 3 et 4 % de la population en général, CAN-AM Cryoservices ne peut et ne fait aucune déclaration ni n'offre de garantie que toute grossesse ou progéniture issues de l'utilisation de MRH et/ou d'embryon(s) obtenus de CAN-AM Cryoservices seront exemptes de trouble génétique, d'anomalie ou de maladie infectieuse ou de tout autre autre problème de santé, quel qu'il soit.
4. Le Client reconnaît et convient, par les présentes, que CAN-AM Cryoservices n'effectue aucune inspection, innovation ou enquête en ce qui touche la qualité ou l'adéquation de tout MRH et/ou embryon(s) fournis par le dépôt de Clients ou par des fournisseurs tiers.

D. Disponibilité et sélection des donneurs

1. CAN-AM Cryoservices affiche l'information sur les donneurs et leur inventaire telle que fournie par les fournisseurs tiers et ***ne fait aucune déclaration ni n'offre de garantie quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de l'information offerte par les fournisseurs tiers.*** CAN-AM Cryoservices ne fait aucune déclaration ni n'offre de garantie quant à la disponibilité de donneurs de MRH et/ou d'embryon(s) avant le paiement, y compris, sans s'y limiter, en ce qui concerne le type, la préparation, la quantité, la qualité ou tout autre aspect du MRH et/ou de(s) l'embryon(s), même dans le cas de matériel de remplacement ou de réservations.
2. En soumettant une commande incluant plusieurs choix de donneurs, le client accepte que CAN-AM Cryoservices puisse sélectionner l'un ou l'autre choix de donneur à fournir au client à son entière discrétion.

E. Politique de remboursement et de remplacement

1. Les clients peuvent annuler les commandes en attente avant le paiement sans pénalité. Les commandes annulées de produits ou services autres que du MRH et un(des) embryon(s), pour lesquels le paiement a été reçu mais qui n'ont pas été livrés, sont admissibles au remboursement du prix d'achat, moins des frais d'administration.
2. Les commandes annulées de MRH de donneur/euse pour lesquels le paiement a été reçu peuvent être admissibles à un remboursement partiel du prix d'achat, moins des frais

Conditions d'utilisation de matériel reproductif humain (MRH) et/ou d'embryon (s)

d'administration, aux conditions suivantes : *l'annulation survient dans un délai de 12 mois suivant la transaction originale et ; le MRH n'a jamais quitté les locaux de CAN-AM Cryoservices (dans le cas du sperme de donneur) ou du fournisseur tiers (dans le cas des ovules de donneuse). Les commandes d'embryon(s) annulées ne sont pas admissibles à un remboursement.*

3. Les clients admissibles à un remboursement de commandes annulées de MRH de donneur/euse peuvent, au lieu d'être remboursés, choisir une quantité équivalente de MRH de donneur/euse (si disponible).
4. L'exécution de toute garantie offerte par tout fournisseur tiers de MRH et/ou d'embryon(s) distribué par CAN-AM Cryoservices est la responsabilité, et est à l'entière discrétion, du fournisseur tiers et non pas de CAN-AM Cryoservices.

F. Compétence juridique

1. Quant au reste, les lois fédérales du Canada et les lois provinciales de l'Ontario régiront cette Entente et vous acceptez par les présentes de vous soumettre à la compétence exclusive des tribunaux canadiens fédéraux et provinciaux.

G. Responsabilité limitée

1. CAN-AM Cryoservices et ses actionnaire, administrateurs, dirigeants, employés, contractuels, ne pourront pas être tenus responsables de toute perte ou dommage découlant de, ou autrement reliés à, votre utilisation de toute information ou fonction ou de tous services fournis par CAN-AM Cryoservices, y compris l'utilisation et le contenu de son site Web (www.canamcryo.com).
2. En signant ci-dessous, j'accepte les dispositions et conditions du présent document en mon nom personnel, au nom de mon(mes) partenaire(s) intime(s) actuel(le)(s) et éventuel(le)(s) et de toute progéniture qui pourrait naître de mon utilisation de MRH et/ou d'embryon(s) obtenus par l'intermédiaire de CAN-AM Cryoservices.
3. Cette Entente engage les soussignés ainsi que les héritiers, liquidateurs, représentants légaux, successeurs et ayants droit des soussignés.

Date (jour/mois/année)

Date de naissance de la receveuse

Signature de la receveuse

Adresse de courriel de la receveuse

Adresse postale de la receveuse

Nom de la receveuse en lettres moulées

Conditions d'utilisation de matériel reproductif humain (MRH) et/ou d'embryon (s)

Numéro de téléphone de la receveuse

Ville, province et code postal de la receveuse

Nom en lettres moulées de l'époux(se)
ou du (de la) partenaire (s'il y a lieu)

Signature du (de la) partenaire (s'il y a lieu)